



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 20 AVRIL 2016

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2016-049 / 1-1-1-6

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 25 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, AL. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, R. REVIL, B. SARRAT, C. SERVOTTE, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI. D. ZAMBON.

Représentés : N. CHARLETY, A. FAVIER, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, J. ROBERT, J. VIAL.

Absente : A. GERVASI

Le secrétaire de séance désigné est Bruno SARRAT.

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE / RUQHS : Mission d'Ordonnancement Pilotage et Coordination Urbain (OPC-U) - Groupement de commande entre la Ville, le Pays voironnais et Pluralis

Rapporteur : Chokri Badreddine

EXPOSE : Le projet de Restructuration Urbaine du quartier Brunetière à Voiron a été récemment retenu comme projet d'intérêt régional, ciblé en priorité par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) et la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du Nouveau Programme National pour le Renouvellement Urbain (NPNRU). Ce point a été abordé en commission puis en conseil municipal à l'occasion de la validation du protocole de préfiguration du NPNRU Brunetière en février 2016.

Afin de pouvoir optimiser et sécuriser la conduite et le pilotage opérationnel du projet Brunetière, il est proposé lancer une mission d'Ordonnancement Pilotage et Coordination Urbain (OPC-U) afin de mettre en place des outils performants de gestion collaborative de projet.

Ces outils permettront le suivi des opérations physiques mais également des procédures de concertation en articulation avec la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité. Ils serviront également à produire les documents nécessaires à la future convention NPNRU et à son suivi.

... / ...

Voiron, ville porte de Chartreuse

Cette mission serait financée dans le cadre du protocole de préfiguration par le Pays Voironnais, au titre de son rôle de chef de projet NPNRU. Le protocole prévoit une subvention de la Caisse des Dépôts et des Consignations équivalente à 50 % du coût total de la mission.

Les instances de pilotage étant communes aux projets de Brunetière et de Baltiss, et les besoins en termes de pilotage identiques, il est proposé d'étendre cette mission au projet du quartier Baltiss. Cette partie sera prise en charge à parts égales par la Ville de Voiron et le bailleur social Pluralis.

La commande d'OPC-U est estimée à un coût prévisionnel compris entre 40.000 € et 55.000 € dont 14.000 € à 20.000 € hors taxes pour le seul quartier Baltiss.

En raison de l'intérêt financier et fonctionnel que ces missions soient réalisées par le même prestataire, il est proposé la mise en place d'un groupement de commandes entre le Pays Voironnais, la Ville de Voiron et le bailleur social Pluralis.

Il est proposé que la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais soit coordonnatrice du groupement de commandes au sens de l'article 8-II du Code des marchés publics. La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés dans une convention qui prévoit les modalités d'organisation de l'ensemble des opérations.

PROPOSITION :

Vu l'avis de la commission Finances et Administration générale du 12 avril 2016,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- De valider l'adhésion de la Ville de Voiron au groupement de commandes dans le cadre d'une mission d'Ordonnancement Pilotage et Coordination Urbain (OPC-U).
- D'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ (32 POUR)**
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture, sa
publication
ou notification le



Le Maire de VOIRON,


Julien POLAT